

PREFETE DU PAS-DE-CALAIS
Direction des Politiques Interministérielles
Bureau des Procédures d'Utilité Publique et de l'Environnement
Section Installations Classées

Communes de FAVREUIL et BEUGNATRE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN
PAR LA SAS FERME EOLIENNE DU LINDIER
PETITIONNAIRE

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 5 septembre 2016, une enquête publique est ouverte pendant 32 jours à partir du 27 septembre 2016, sur la demande d'exploitation d'un parc éolien comprenant six aérogénérateurs (Hauteur maximale : 151 m – Puissance nominale : entre 18 et 19,80 MW) et un poste de livraison sur le territoire des communes de FAVREUIL et BEUGNATRE par la SAS FERME EOLIENNE DU LINDIER.

M. Thomas HOULES est chargé du suivi du dossier de la SAS FERME EOLIENNE DU LINDIER - Tél : 02.47.74.30.72.

Un dossier relatif à ce projet est déposé en mairies de FAVREUIL et BEUGNATRE. Une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sont insérés au dossier d'enquête publique.

La mairie de FAVREUIL est désignée siège de l'enquête.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de ACHIET LE PETIT, ACHIET LE GRAND, COURCELLES LE COMTE, HAMELINCOURT, BOYELLES, BIHUCOURT, GOMIECOURT, ERVILLERS, SAINT LEGER, CROISILLES, BEHAGNIES, MORY, SAPIGNIES, VAULX VRAUCOURT, BIEFVILLERS LES BAPAUME, GREVILLERS, LIGNY THILLOY, AVESNES LES BAPAUME, BAPAUME, BEAULENCOURT, RIENCOURT LES BAPAUME, BANCOURT, FREMICOURT, BEUGNY, HAPLINCOURT, VILLERS AU FLOS, LEBUCQUIERE, MORCHIES, LAGNICOURT MARCEL, NOREUIL et ECOUST SAINT MEIN.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur les registres ouverts, à cet effet, en Mairies de FAVREUIL et BEUGNATRE du 27 septembre 2016 au 28 octobre 2016 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie de FAVREUIL ou les formuler à M. Jean-Marie JACOBUS, commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie, siège de l'enquête :

- le mardi 27 septembre 2016 de 9 h à 12 h
- le vendredi 7 octobre 2016 de 17 h à 20 h
- le samedi 22 octobre 2016 de 9 h à 12 h
- le vendredi 28 octobre 2016 de 17 h à 20 h

M. François SCHERPEREEL est désigné commissaire enquêteur suppléant pour cette même enquête publique.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairies de FAVREUIL, BEUGNATRE, ACHIET LE PETIT, ACHIET LE GRAND, COURCELLES LE COMTE, HAMELINCOURT, BOYELLES, BIHUCOURT, GOMIECOURT, ERVILLERS, SAINT LEGER, CROISILLES, BEHAGNIES, MORY, SAPIGNIES, VAULX VRAUCOURT, BIEFVILLERS LES BAPAUME, GREVILLERS, LIGNY THILLOY, AVESNES LES BAPAUME, BAPAUME, BEAULENCOURT, RIENCOURT LES BAPAUME, BANCOURT, FREMICOURT, BEUGNY, HAPLINCOURT, VILLERS AU FLOS, LEBUCQUIERE, MORCHIES, LAGNICOURT MARCEL, NOREUIL et ECOUST SAINT MEIN.

A l'issue de l'enquête, la Préfète statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais : www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - Eoliennes, les informations relatives à ce projet.